

## Extrait du CADRE DE REFERENCE : La prévention et le traitement des plaies chroniques du Réseau TELAP

Texte proposé par le Réseau Régional Douleur concernant l'item

### **EVALUATION ET PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR**

#### TEXTES REGLEMENTAIRES :

- LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. »
- Code de santé publique : code déontologique médical et décret infirmier.

Définition de l'IASP : « La douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable associée à des lésions tissulaires réelles ou potentielles, ou décrite en termes d'une telle lésion. »

La douleur est l'expression d'un événement neurologique qui associe une sensation et une émotion. Toute plainte exprimée par le patient est légitime.

La prise en charge de la douleur du patient nécessite une évaluation globale, une thérapeutique adaptée et une réévaluation des actions mises en oeuvre.

**LES POINTS INCONTOURNABLES** : (logigramme pour l'évaluation de la douleur liée à une plaie et bilan plaie)

- Evaluer la douleur avant, pendant, après le soin avec des outils validés :
  - o Autoévaluation : Echelle Numérique (EN), Echelle Verbale Simple (EVS).
  - o Hétéro évaluation : ALGOPLUS (adultes non communicants)
  - o Recherche de douleur neuropathique : DN 4
- Repérer et prendre en compte la présence des douleurs non liées à la plaie,
- Rechercher une anxiété anticipatrice : elle peut être la conséquence de la répétition des soins douloureux responsable de la mémorisation de la douleur,
- Expliquer les traitements antalgiques (de fond, préventifs) au patient et s'assurer de l'observance, au besoin s'appuyer sur les personnes ressources,
- Choisir la pratique de soin et le matériel les moins générateurs de douleur,
- Associer des techniques non médicamenteuses (diversion, respiration, relaxation, ...),
- Tracer systématiquement les évaluations, les actions mises en place et les thérapeutiques

**LES BONS POINTS D'UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITE** :

- Soin réalisé sans être limité ou stoppé par la douleur
- Sommeil et activités conservés
- Pas d'anticipation anxieuse
- Prise en charge facilitée dans la durée

**Quelque soit la situation, réévaluer les symptômes et les thérapeutiques**